

PROCES-VERBAL

Séance du conseil général du 26 avril 2021

Présidence : Madame Lise Bettex, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Préavis n° 01/2021 – Réaménagement de la place de jeux
4. Informations de la Municipalité
5. Divers

Mme Lise Bettex, présidente, annonce que comme lors des dernières séances, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. De plus, uniquement les conclusions du rapport de commission seront lues. Afin de faciliter le comptage des voix lors du vote, un bulletin de couleur a été distribué à chaque membre. Il n'y a pas d'opposition.

L'appel ayant déjà eu lieu lors de l'installation des nouvelles autorités, la séance est ouverte avec 36 membres présents sur 40, M. Aurélien Karg et Mme Madeline Péter ayant rejoints l'assemblée. Le quorum est atteint.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **M. Gaël Thévoz** et **M. Mickaël Buffier**.

Mme Lise Bettex, présidente, soumet l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarque.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, passe à la consultation du procès-verbal du 15 décembre 2020 et ouvre la discussion.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, demande une modification à son intervention page 221 :

« En creusant cette information, Mme Anne-Michèle Enggist a découvert qu'une jurisprudence venait d'entrer en vigueur dans ce sens. Par conséquent, l'accord partiel est annulé. »

Devient :

« Cet arrêt fait donc jurisprudence et par conséquent, l'accord partiel est annulé. »

M. Olivier Thévoz, syndic, demande une modification à son intervention, premier paragraphe de la page 221 : AVDCH → AVDC

M. Sébastien Galliker, annonce qu'il s'agit de M. Bolly et non pas M. Bonny en page 222, cinquième paragraphe.

La secrétaire en prend note et procède aux changements.

M. Sébastien Galliker, affirme avoir lu, au pilier public, un document concernant la hausse de la taxe sur les déchets. Cette information indique que cet objet a été traité lors du dernier conseil général. Cependant, le PV du 15 décembre 2020 ne fait pas mention de ce sujet.

Mme Lise Bettex, présidente, et M. Olivier Thévoz, syndic, répondent qu'il s'agit d'une erreur de communication car, en effet, cette information n'a pas été mentionnée lors du dernier conseil.

La discussion n'étant plus demandée, le procès-verbal du 15 décembre 2020 est soumis au vote selon modifications. Il est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- M. Michel Rossel s'est retiré du conseil général à la fin de l'année 2020. Mme Lise Bettex, présidente, lit sa lettre de démission.
- Le délai de dépôt des listes pour l'élection communale était fixé au 18 janvier. Une seule liste a été déposée.
- Le 7 mars, a eu lieu l'élection de la municipalité ainsi que la votation de deux objets fédéraux. La municipalité a été reconduite et l'élection du syndic a été tacite.
- L'entrée en fonction des délégués désignés lors de la séance d'installation se fera le 1er juillet 2021.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

3. Préavis n° 01/2021 – Réaménagement de la place de jeux

Selon l'art. 40j LC, **Mme Lise Bettex, présidente**, annonce la récusation de Mme et M. Elodie et Yves Mathis concernant ce préavis. Ces derniers sont priés de sortir le temps de la discussion et de la décision.

La commission des finances composée de M. Guy-Olivier Jeunet, rapporteur, de MM. Jacques Blanc et Pierre Quillet s'est réunie le 30 mars afin d'examiner le préavis n°01/2021.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **M. Guy-Olivier Jeunet, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté; soit d'autoriser l'investissement de CHF 55'000.- et d'utiliser de préférence les disponibilités communales.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion.

M. Gaël Thévoz relève que les copeaux de bois naturel ne peuvent pas être utilisés pour les places de jeux, il a connaissances de plaintes de familles à ce sujet. Il demande d'étudier la possibilité d'utiliser des tapis en caoutchouc noir qui répondent aux normes de chutes, au prix de CHF 90.-/m².

Mme Christelle Iff-Thévoz, municipale, indique que ce projet a été travaillé avec une entreprise spécialisée et que le copeau de bois répond aux normes. De plus, c'est un matériau naturel, écologique qui est local et compostable lors de changement.

M. Gaël Thévoz remarque que la couche nécessaire à l'absorption de chutes de 30 cm, ne peut pas être assurée si les enfants creusent dans les copeaux. Si un accident survient, la commune pourrait être tenue pour responsable.

Mme Christelle Iff-Thévoz affirme que ce système est approuvé par le BPA et que l'entretien sera suivi sur la place de jeux. La volonté de la municipalité est d'avoir une place de jeux respectueuse de l'environnement.

M. Sébastien Galliker mentionne une erreur dans le préavis au niveau du calcul de l'amortissement. Il est indiqué CHF 5'000.- sur 10 ans pour un montant de CHF 55'000.-.

Mme Christelle Iff-Thévoz prend note et s'excuse de cette erreur de calcul.

Mme Lise Bettex, présidente, précise qu'il s'agit des conclusions du préavis, un correctif est donc apporté au 4^e point de la conclusion, avec un amortissement à raison de CHF 5'500.- par année, par le compte n° 9143.003 place de jeux.

M. Guy-Olivier Jeunet, rapporteur, indique que la commission des finances a remarqué ce montant et supposé que l'année de construction, la commune investirait les premiers CHF 5'000.-.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n°01/2021 est soumis au vote.

Le préavis n°01/2021 est accepté à l'unanimité.

4. Informations de la Municipalité

Mme Christelle Iff-Thévoz, municipale, remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et se réjouit qu'une nouvelle place de jeux soit à disposition.

M. Nicolas Pilet, municipal, donne les résultats du contrôle périodique de l'abri PC. En conclusion du rapport, l'état de l'abri est satisfaisant et suffisant en capacité. Par ailleurs, une décoration florale sera aménagée ce printemps, autour du bâtiment communal et un jardin aromatique installé derrière la cuisine de la grande salle.

M. Laurent Morel, municipal, évoque le projet de revitalisation de la Petite-Glâne. Les conventions régissant les échanges de terrain ont toutes été signées sauf une. Les oppositions vont être traitées dans le courant de mai. Les statuts de l'association seront présentés au conseil général prochainement. Ils ont préalablement été soumis aux commissions des législatifs des villages concernés.

M. Olivier Thévoz, syndic, résume les derniers mois de la législature 2016-2021. Il annonce les changements survenus au sein des divers employés communaux. Suite au départ de M. Daniel Oulevey, certaines tâches d'entretien ont été attribuées à des personnes du village. En remplacement de Mme Monney, boursière, la municipalité a engagé M. Philippe Jean-Mairet. De plus, pour assurer le service de conciergerie, deux personnes ont été engagées.

M. Alain Galliker demande des renseignements sur l'avancement de la modification des statuts du SDIS Broye-Vully.

M. Laurent Morel, municipal, répond que ces statuts ont été mis en consultation auprès des commissions de chaque commune membre. De nombreux points ont été soulevés et le CoDir du SDIS va essayer de prendre en compte ces remarques afin d'établir une nouvelle version qui sera soumise à nouveau.

Mme Lise Bettex, présidente, complète en annonçant qu'une commission consultative a fonctionné pour la commune de Missy. Un rapport a été envoyé.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion sur ces informations.

5. Divers

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole aux conseillers/ères.

M. Aurélien Karg s'excuse de son absence à la séance d'installation, indépendante de sa volonté.

Mme Lise Bettex, présidente, l'informe qu'il a été reconduit à la fonction de délégué à l'ASIPE et nommé à la commission des finances, à partir du 1^{er} juillet 2021.

M. Sébastien Galliker demande la position de la commune concernant la prolongation de l'horaire des vols civils de l'aérodrome de Payerne.

M. Olivier Thévoz, syndic, répond qu'il n'y a pas encore eu de séance à ce sujet, mais qu'à priori la commune va accepter ce nouvel horaire. L'extension sera de 30 ou 60 minutes.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** rappelle les décisions prises durant la séance. Elle annonce la prochaine séance du conseil général du 22 juin à 19h30 et félicite Mme et M. Elodie et Yves Mathis pour la naissance de Louise le 26 mars dernier.

Après avoir donné les indications de sortie, **Mme Lise Bettex, présidente**, remercie chacun pour sa présence et clôt la séance à 21h00.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 26 avril 2021

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



B. Wolf